

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)
Mise à jour du 01/09/2023

1- Objet:

Les conditions générales de vente (CGV) décrites ci-après, détaillent les droits et obligations de PLX SOLUTIONS, représentée par Pierre LARDOUX (consultant indépendant) et son Client, dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes:

- Gestion de projets
- Expertise, accompagnement et conseil
- Diagnostic stratégique organisationnel
- Assistance opérationnelle

Ces CGV sont applicables qu'il s'agisse d'une prestation établie sur la base d'un devis signé ou dans le cadre de prestations récurrentes validées par un contrat de prestations.

2- Application:

Toute commande implique, pour devenir ferme et définitive, l'adhésion entière et sans réserve, du Client aux présentes CGV, qu'il déclare avoir lues, comprises et acceptées. Le client renonce ainsi à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat.

3- Livraison de la prestation:

Les prestations prévues sur le devis signé et accepté par les deux parties sont réalisées (après accord entre les deux parties):

- Dans les locaux de PLX SOLUTIONS (domicile), en télétravail sans durée minimum d'intervention,
- Chez le Client ou le Client final (pour les missions sur site), avec le matériel du Client ou du Client final, pour une intervention d'une durée minimum d'une journée sur site.

Conformément aux dispositions légales, le lieu de réalisation de la prestation, la durée d'intervention et les délais de livraison de la commande seront mentionnés sur le devis réalisé, et signé par le Client.

Pierre LARDOUX ne débutera ses prestations qu'à réception:

- Du devis signé, précédé de la mention "bon pour accord", qui fera foi de contrat,
- Des présentes Conditions Générales de Vente signées,
- Du règlement de l'acompte valant réservation ferme.

4- Tarifs et escompte:

Toute prestation commandée par un devis et exécutée par PLX SOLUTIONS pour le compte du Client est due par ce même Client.

Les tarifs sont révisables chaque année au 1er janvier.

Les prix sont libellés en Euros et calculés HT.

Les factures émises par PLX SOLUTIONS sont soumises à la TVA.

Pour tout déplacement occasionné par la prestation commandée ou pour les missions sur sites, des frais forfaitaires de déplacements seront facturés au Client.

Pour la réalisation des prestations, des frais annexes (frais repas, hébergements, etc.) peuvent être engagés après accord écrit du Client. Celui-ci s'engage à les rembourser en totalité sur présentation des justificatifs.

Un acompte, à définir selon la prestation, pourra être demandé à l'acceptation du devis, le solde de la facturation du mois en cours, ou de la mission, si ponctuelle, sera payé à réception de la facture.

Toute commande n'est enregistrée qu'à compter de la date à laquelle le devis signé et le règlement de l'acompte sont parvenus à Pierre LARDOUX.

Le logiciel de facturation utilisé par PLX SOLUTIONS ne permettant pas d'établir de facture d'acompte, celui-ci apparaîtra sur la facture finale ou fin de mois, comme déjà versé, et sera déduit du montant restant dû.

Aucun n'escompte n'est accordé en cas de règlement anticipé.

5- Conditions de paiement:

Les prestations réalisées sont payables à PLX SOLUTIONS à réception de la facture par virement bancaire. Cette facture est dématérialisée.

La facturation surviendra à la fin de chaque mission si celle-ci est d'ordre ponctuel, ou à la fin de chaque mois dans le cadre d'une prestation d'une durée supérieure à un mois.

Toute réclamation devra être effectuée dans les 7 jours suivant la réception de la facture. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

PLX SOLUTIONS se réserve le droit de suspendre ses prestations si le règlement ne lui parvient pas dans un délai raisonnable après l'envoi de la facture fin de mois.

6- Droit de rétractation:

Un droit de rétractation sera accepté dans la limite de sept jours ouvrables suivant la date du devis signé, uniquement si la prestation débute au-delà de ce délai de sept jours. Il ne sera alors facturé au Client aucun frais. Cependant, si un acompte a été versé, il ne lui sera pas restitué.

En cas d'annulation par le Client d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, ce dernier s'engage à régler la totalité de la prestation. L'annulation devra être confirmée par le Client à PLX SOLUTIONS par écrit.

7- Retard de paiement:

Si le client ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues de cette même facture, il devra verser à PLX SOLUTIONS des pénalités de retard. Celles-ci seront exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture.

Les pénalités de retard sont égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa de l'article L.441-6 du Code de Commerce est fixé à 40€. Elle sera due de plein droit et sans formalité par le Client en cas de retard.

8- Limitation des responsabilités et forces majeures:

Lorsque la prestation est terminée, PLX SOLUTIONS n'assume plus aucune responsabilité. Tout dommage consécutif à la réalisation des prestations ne pourra entraîner la responsabilité civile de Pierre LARDOUX, conformément au droit commun, que si le Client démontre que les dommages ont pour cause directe une défaillance dans la réalisation de ces prestations par PLX SOLUTIONS.

PLX SOLUTIONS sera responsable de la bonne exécution de ses prestations sauf en cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil. PLX SOLUTIONS n'est pas responsable en cas d'accident, d'incendie, d'inondation, d'interruption de la fourniture d'énergie ou des télécommunications, ainsi qu'en cas de grève totale ou partielle de toute nature, entravant la bonne marche de PLX SOLUTIONS.

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution par PLX SOLUTIONS des obligations contractuelles du devis, de la commande ou des présentes CGV.

9- Obligation de collaboration:

Le Client remettra à PLX SOLUTIONS toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation des prestations dûment acceptées dans le devis.

10- Confidentialité:

PLX SOLUTIONS s'engage à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations, documents ou données fournis par le Client dans le cadre de sa prestation.

11- Loi applicable:

Les présentes CGV et les relations contractuelles y afférentes sont régies par le droit français. Tout litige directement ou indirectement lié aux relations contractuelles de PLX SOLUTIONS avec le Client est la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'AMIENS.

Date et signature (précédées de la mention " Lu et approuvé"):